



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## UNICEF

Question orale n° 1243

### Texte de la question

Les budgets des fonds et programmes des Nations Unies (PNUD, UNICEF, FNUAP et PAM) sont exclusivement financés par des contributions volontaires. La France occupe un rang médiocre au niveau de ses contributions, puisqu'en 1995, avec 1,4 million de dollars, elle était au 18<sup>e</sup> rang pour l'UNICEF (Fondation des Nations Unies pour l'enfance). Cette situation se redresse quelque peu en 1996 avec une contribution de 9,4 millions de dollars. Or la France est, après le Japon, le second fournisseur de l'UNICEF, pour environ 30 millions de dollars en 1996. L'UNICEF a développé une approche de terrain proche des populations en définissant préalablement, dans chacun de ses projets, des objectifs quantitatifs et qualitatifs. Sous l'impulsion de son directeur exécutif, madame Bellamy, un important programme de diminution des dépenses de fonctionnement a été entrepris avec succès. La part prise par la France, ces deux dernières années, au conseil d'administration a été appréciée : les nombreux recrutements et promotions de Français à des postes exécutifs, qui sont intervenus cette année, en témoignent. L'expertise française des problèmes africains est reconnue par l'UNICEF. Alors que tous ces éléments prouvent la qualité des rapports qui se sont progressivement établis entre les dirigeants de l'UNICEF et la France, M. Philippe Mathot demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il compte redeploier, en faveur de l'UNICEF, les contributions affectées aux fonds et programmes des Nations Unies.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Philippe Mathot a présenté une question n° 1243.

La parole est à M. Philippe Mathot, pour exposer sa question.

M. Philippe Mathot. Les budgets des fonds et programmes des Nations unies, tels que le PNUD - le programme des Nations unies pour le développement -, le FNUAP - le fonds des Nations unies pour les populations -, le PAM - programme alimentaire mondial - et l'UNICEF - le fonds des Nations unies pour l'enfance - sont, au niveau des États, exclusivement financés par des contributions volontaires.

L'UNICEF reçoit aussi des financements extérieurs en provenance de particuliers, d'entreprises ou d'associations.

Au moment des fêtes de fin d'année, où la générosité de nos compatriotes se manifeste envers les enfants du monde entier dans le cadre de la campagne du Comité national français, qui se situe au quatrième rang avec 37 millions de dollars, force est de constater que la France occupe un rang médiocre pour ce qui concerne la contribution de l'État.

En 1995, notre contribution était de 1,4 million de dollars, ce qui plaçait notre pays au dix-huitième rang. En 1996, la situation s'est un peu redressée avec 9,4 millions de dollars, ce qui devrait nous faire avancer au douzième rang.

Ces contributions volontaires sont à mettre en perspective avec les 30 millions de dollars d'achats que l'UNICEF effectue chaque année auprès de la France, ce qui place notre pays au second rang des fournisseurs après le Japon.

En qualité de membre de la délégation française à l'Assemblée générale des Nations unies, j'ai eu l'honneur de rencontrer Mme Bellamy, directeur exécutif de l'UNICEF qui m'a convaincu de la qualité des actions menées par

son organisation.

Chaque projet donne lieu a la definition prealable d'objectifs tant qualitatifs que quantitatifs, dans le cadre d'une approche de terrain avec une forte implication des populations.

Sur le plan de sa gestion, l'UNICEF realise aussi un travail en profondeur, avec une economie de fonctionnement de 12,5 millions de dollars sur les deux dernieres annees, soit une diminution de 4,3 %.

La part prise par la France ces deux dernieres annees au conseil d'administration a ete appreciee, comme en temoignent les recrutements de Francais a des postes executifs. L'expertise francaise des problemes africains est reconnue par l'UNICEF.

Alors que l'influence francophone est faible au sein du PNUD, dont les actions meriteraient d'etre precisees, l'UNICEF apparait bien comme le fonds des Nations unies que notre pays doit promouvoir.

C'est pourquoi je demande a M. le ministre des affaires etrangeres vous demande, monsieur le ministre, si la France compte redeploier ses contributions en faveur de l'UNICEF.

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence.

M. Xavier Emmanuelli, secretaire d'Etat a l'action humanitaire d'urgence. Monsieur Mathot, la protection des enfants constitue l'un des axes majeurs de la politique de la France dans le domaine des droits de l'homme. Partout ou, a travers le monde, l'enfant souffre, partout ou ses droits sont violes dans des conditions particulierement inacceptables - exploitation sexuelle, exploitation au travail ou conflits armes - la France est intervenue en financant des programmes d'organisations internationales, telles l'OIT, le HCR et l'UNICEF. Elle a ete l'un des premiers pays a ratifier la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiee a ce jour par la quasi-totalite de la communaute internationale, a l'exception de cinq pays.

Elle prend, de plus, une part tres active dans l'elaboration de deux protocoles additionnels, l'un contre la vente d'enfants, la prostitution infantile et la pornographie impliquant des enfants, l'autre concernant les enfants dans les conflits armes.

C'est aussi a ce titre qu'elle a decrete la journee du 20 novembre « journee nationale des droits de l'enfant » et qu'un programme d'action gouvernemental de lutte contre les abus et l'exploitation sexuelle des enfants a ete adopte le meme jour par le conseil des ministres.

La France finance egalement, a hauteur de 20 millions de francs, le Centre international de l'enfance.

Alors qu'elle vient de celebrer son cinquantieme anniversaire et qu'un hommage unanime a ete rendu a la qualite de son travail en faveur des enfants, l'UNICEF apparait aujourd'hui comme l'organe des Nations unies le plus connu et le plus respecte dans le monde. Ce fonds jouit, en particulier dans notre pays, d'une excellente image de marque ainsi que d'une grande capacite de mobilisation de l'opinion publique. La France considere donc comme une priorite de continuer, malgre les rigueurs budgetaires actuelles, de lui apporter son soutien. Elle s'est toujours efforcee de contribuer genereusement a son action puisqu'elle figurait jusqu'en 1995 parmi les dix premiers pays donateurs. Sa contribution totale s'elevait en 1994 a 44,8 millions de dollars: la contribution gouvernementale a 10,6 millions de dollars - soit 55,4 millions de francs - a laquelle il convient d'ajouter la contribution du Comite francais de 34,2 millions de dollars.

Si l'UNICEF a malheureusement ete, comme toutes les autres organisations internationales, durement atteint en 1995 par la baisse brutale des contributions francaises, le souci du ministere des affaires etrangeres a ete cette annee de la preserver tout particulierement: il s'agit de la seule organisation a avoir retrouve une contribution gouvernementale de niveau presque identique, d'un montant de 52,7 millions de francs.

L'intention du ministere des affaires etrangeres pour 1997 est, en depot de la diminution importante qui affecte notre enveloppe generale, d'affirmer une priorite pour l'UNICEF.

De nombreux arguments militent en faveur de cette priorite. Il s'agit, d'abord, du contexte extremement favorable des relations actuelles entre l'UNICEF et la France, que vous avez evoque a juste titre. En effet, la France beneficie aujourd'hui d'une « fenetre d'opportunitie exceptionnelle » au sein de l'organisation, qui se manifeste tant par de nombreux recrutements et promotions de Francais a des postes de responsabilite de l'UNICEF, que par des achats effectues par ce fonds aupres de notre pays.

L'UNICEF a developpe, partout ou il intervient, une strategie de terrain proche des populations, en menant des actions ciblees et efficaces. Les resultats, effectifs et mesurables, sont des reussites en ce qui concerne l'amelioration des conditions de vie des enfants.

L'UNICEF a egalement entrepris un processus rigoureux de reforme a tous les niveaux, qui a permis de limiter notablement les depenses et qui vise a accorder une place plus grande aux comites nationaux des pays.

Enfin, le rapport sur la situation des enfants dans le monde que le Comité français de l'UNICEF vient de présenter lors d'une conférence de presse qui s'est tenue au ministère des affaires étrangères est consacré aux douloureux problèmes du travail des enfants. Ce rapport propose six mesures prioritaires pour éliminer les causes profondes du travail des enfants, qui touchent 250 millions d'entre eux.

Notre pays, qui participe déjà au financement du programme international pour l'élimination du travail des enfants sous l'égide du BIT, à hauteur de 1,5 million de francs en 1995, collaborera largement avec l'UNICEF dans ce domaine.

L'UNICEF a, depuis sa fondation en 1946, permis de sauver des millions d'enfants, d'en soigner, d'en nourrir et d'en former des millions d'autres. Mais, en dépit de tous ces efforts, il y a encore beaucoup à faire, particulièrement dans le domaine des droits des enfants, qui sont trop souvent les victimes de toutes sortes d'abus et d'exploitations et comptent parmi les victimes de guerres meurtrières.

La France s'engage, pour l'année 1997, à contribuer activement aux efforts de l'UNICEF pour lutter contre ces divers fleaux.

M. le président. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Monsieur le secrétaire d'État, je vous remercie de votre réponse. Je connais votre attachement personnel ainsi que celui du Gouvernement à ces questions.

Je me réjouis que la France consente un effort supplémentaire. C'est un signe qui est donné à tous ces jeunes de France, et à toutes ces familles qui adressent des dons au Comité national français.

Dans un contexte budgétaire difficile, notre pays aurait tout à gagner en continuant d'accorder le maximum à l'UNICEF. D'autres fonds de l'ONU me semblent avoir une gestion un peu plus laxiste. L'UNICEF étant bien géré et efficace, nous avons tout intérêt à lui apporter le maximum de moyens.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mathot Philippe](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1243

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 décembre 1996, page 8220

**Réponse publiée le :** 18 décembre 1996, page 8403

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 11 décembre 1996